



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 13278

Texte de la question

M Roger Mas attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les revendications des infirmier(e)s specialise(e)s en anesthesie-reanimation. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les orientations qu'il entend proposer a cette profession dans le cadre du groupe de travail ISAR recemment constitue.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Il est rappele a l'honorable parlementaire qu'un nouveau programme des etudes des infirmiers specialisees en anesthesie-reanimation a ete mis en place par l'arrete du 30 aout 1988, permettant une amelioration sensible de cette formation. A cette occasion les conditions de fonctionnement des ecoles ont ete revues et un renouvellement de l'agrement de l'ensemble des ecoles a ete effectue. Le groupe de travail qui s'est reuni a la direction generale de la sante au mois d'avril et de mai 1989, a eu pour mission d'examiner les fonctions et la place des infirmiers specialises en anesthesie-reanimation, notamment les problemes d'encadrement au sein des services hospitaliers. Les conclusions de ce groupe de travail sont actuellement examinees par les differentes directions concernees du ministere.

Données clés

Auteur : [M. Mas Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13278

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2317